



Royan, le 12 mars 2021

AFFICHAGE

HT/EL

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le :

**Vendredi 19 mars 2021
à 15 h 00
(Gymnase CORDOUAN)**

L'état d'urgence sanitaire déclaré depuis le 17 octobre implique que cette séance soit organisée de manière à respecter rigoureusement les règles en vigueur :

- la distanciation physique de deux mètres entre deux personnes,
- le port du masque obligatoire pendant toute la réunion.

Il est demandé à chaque élu de se munir de son propre stylo.

Cette séance n'est pas accessible au public en raison de l'état d'urgence sanitaire.

Il est prévu une diffusion en direct sur le site internet de la Ville ainsi que sur la page « Facebook royan.fr ».

Ordre du jour

- Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 29 janvier et du 19 février 2021.
- Liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs accordée par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1. Création d'une commission de travail et de réflexion "Gens du voyage" au sein de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) - Désignation des représentants de la Ville de Royan.

2. Convention fixant les modalités fonctionnelles pour la mise en place et l'occupation de postes de secours destinés à la sécurité des zones de baignade au profit de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA).

3. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 - Budget Principal.

4. Budget Primitif 2021 - Budget Principal.
5. Vote des taux d'imposition 2021 de la taxe foncière (bâti et non bâti).
6. Attributions de subventions diverses.
7. Participation aux dépenses de fonctionnement de l'établissement privé du 1er degré sous contrat d'association, école élémentaire Sainte-Marie / Saint Jean-Baptiste - Année scolaire 2020/2021.
8. Participation aux dépenses de fonctionnement de l'établissement privé du 1er degré, école maternelle Sainte-Marie / Saint Jean-Baptiste - Année scolaire 2020/2021.
9. Admission de créances éteintes - Budget Principal.
10. Garantie de la Ville de Royan pour le remboursement d'un prêt réalisé par la SA d'HLM DOMOFRANCE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Acquisition en VEFA de 7 logements "PLUS" et 4 logements 5 B Allée des Mattes du Gua à Royan.
11. Renouvellement de la convention Ville d'Art et d'Histoire conclue entre la Ville de Royan et le Ministère de la Culture.
12. Attribution d'une subvention et approbation de la convention d'objectifs à conclure entre la Ville de Royan et l'association Royan Océan Club Golf, pour l'année 2021.
13. Attribution d'une subvention exceptionnelle au Syndicat Mixte du Centre Audiovisuel de Royan pour l'Étude des Langues (CAREL) dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID 19.
14. Approbation du soumissionnaire à la concession de service pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation de mobiliers urbains et de supports de communication sur le territoire communal ainsi que les motifs du choix et l'économie générale du contrat.
15. Choix du mode de gestion pour l'exploitation du Palais des Congrès de Royan.
16. Délégation de Service Public pour l'exploitation du Palais des Congrès de Royan - Désignation des membres de la Commission d'Ouverture des Plis.
17. Dépôt du permis de démolir des locaux de l'ex-restaurant "Le Lido", sis boulevard Frédéric Garnier à Royan.
18. Programme PENSA : Prévention santé Et Nutrition des Séniors Actifs - Demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS).
19. Organisation de la neuvième édition du Festival des sports urbains - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime.
20. Convention relative à l'exercice de la compétence "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines" (GEPU) pendant la période transitoire entre la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et ses communes-membres.
21. Attributions de subventions "scolaire et formation".
22. Attributions de subventions sportives.
23. Attribution d'une subvention et approbation de la convention d'objectifs à conclure entre la Ville de Royan et l'Association « Royan Vaux Atlantic Football Club », pour l'année 2021.

24. Convention adhésion-projet N° CCA 17-14-006 de maîtrise foncière d'emprises, relative à la convention cadre n° CC 17-14-001, entre la ville de Royan et l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPF) - Avenant n° 7.

25. Attribution d'une subvention et approbation de la convention d'objectifs à conclure entre la Ville de Royan et l'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et commerces environnants (AIMCR+) pour l'année 2021.

26. Attribution d'une subvention et approbation de la convention d'objectifs à conclure entre la ville de Royan et l'association "Groupement d'Intérêt Commercial et Communal (GICC) - Royan shopping, pour l'année 2021.

. Questions diverses



Le Maire,

Patrick MARENCO